Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-32**

Groupe de production d'eau glacée avec condenseur sur eau (DOM)

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants ou neufs en l'absence de réglementation thermique, réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale ventilée inférieure ou égale à 10 000 m², dans les départements d'outre-mer.

2. Dénomination

Mise en place d'un groupe de production d'eau glacée à condensation sur eau.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Une étude thermique justifie :

- l'origine naturelle de l'eau utilisée ;
- la puissance installée du compresseur eau / eau ($P_{comp\ eau/eau}$) ;
- la puissance de la pompe de circulation de l'eau de refroidissement du condenseur ($P_{pompe\ cond}$) ;
- la plage de température de la source en C° (T).

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Secteur d'activité	Montant en kWh cumac
Bureaux	**22 000**
Commerces	**27 000**
Hôtellerie-Restauration	**35 000**

X

Température de la source (en °C)	Facteur correctif
10 ≤ T < 15	**1,5 x ($P_{comp\ eau/eau}$ - $P_{pompe\ cond}$)**
15 ≤ T < 20	**$P_{comp\ eau/eau}$ - $P_{pompe\ cond}$**
20 ≤ T < 25	**0,7 x ($P_{comp\ eau/eau}$ - $P_{pompe\ cond}$)**
25 ≤ T < 30	**0,5 x ($P_{comp\ eau/eau}$ - $P_{pompe\ cond}$)**